



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE MAYOTTE**

**Recueil**  
**des Actes Administratifs**  
**de la Préfecture de Mayotte (RAA)**

**Édition SPECIALE N° 78**

**Mois de : SEPTEMBRE 2016**

**DATE DE PARUTION : 02 SEPTEMBRE 2016**

**IMPORTANT**

**Le contenu intégral, des textes et/ou documents et plans annexés, peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée**

**Conception & Diffusion : Bureau de la Coordination Interministérielle ([raa@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:raa@mayotte.pref.gouv.fr))**

**SOMMAIRE Édition SPECIALE du mois de Septembre 2016**

<b>DIRECTION DE L' IMMIGRATION DE L' INTEGRATION ET DE LA CITOYENNETE</b>	<b>SIGNE LE</b>	<b>Pages</b>
Arrêté n ° 2016 – 15 026 modifiant l'arrêté n° 2016 – 14523 du 22 août 2016 fixant les modalités de recevabilité des candidatures en vue de l'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de Mayotte	02/09/2016	1
<b>DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET</b>		
Arrêté n ° 2016 – 14 623/DAAF portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel BERGES, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte	01/09/2016	2
Arrêté n ° 2016 – 14 624/DAAF/RBOP portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel BERGES, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte, responsable de budget programme et responsable d'unité opérationnelle	01/09/2016	3
Arrêté n ° 2016 – 14625/DAAF/PDR portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel BERGES, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de de la forêt de Mayotte	01/09/2016	3
<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>		
RI n ° 12 107 à RI n ° 14 939 (resumé des avis des réquisitions)		



## PRÉFET DE MAYOTTE

Secrétariat général

ARRÊTÉ n° 2016-15026 du 02 SEP. 2016

modifiant l'arrêté n° 2016-14523 du 22 août 2016 fixant les modalités de recevabilité des candidatures en vue de l'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de Mayotte

LE PRÉFET DE MAYOTTE,

Vu le code de l'artisanat ;

Vu le décret n° 99-433 du 27 mai 1999 modifié relatif à la composition des établissements du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et de leurs délégations et à l'élection de leurs membres ;

Vu l'arrêté n° 2016-14523 du 22 août 2016 fixant les modalités de recevabilité des candidatures en vue de l'élection des membres de la chambre de métiers et de l'artisanat de Mayotte ;

Vu la circulaire ministérielle du 14 juin 2016 relative aux élections du 14 octobre 2016 aux chambres de métiers et de l'artisanat,

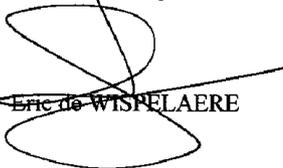
ARRÊTE :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – À l'article 3 de l'arrêté du 22 août 2016 susvisé, les mots : « au moins vingt-cinq candidats » sont remplacés par les mots : « au moins trente-cinq candidats ».

**Art. 2** – Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Pour le préfet et par délégation,

Le secrétaire général

  
Eric de WISPELAERE



## PRÉFET DE MAYOTTE

Secrétariat général

**ARRÊTÉ N° 14623/ DAAF/2016 du**

**01 SEP. 2016**

**portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel BERGES, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte**

LE PRÉFET DE MAYOTTE

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de M. Guy FITZER, sous-préfet, en qualité de chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
- VU le décret du 06 mai 2016 du Président de la République Française portant nomination de M. Frédéric VEAU, en qualité de préfet de Mayotte ;
- VU le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de M. Eric de WISPELAERE, sous-préfet, hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU l'arrêté du premier ministre et de la ministre des outre-mer en date du 25 mai 2016, nommant M. Jean ALMAZAN, sous-préfet, en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de Mayotte ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et du ministre des outre-mer en date du 8 février 2016, portant nomination de M. Jean-Michel BERGES, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et du ministre des outre-mer en date du 12 avril 2016 portant nomination de M. Bertrand WYBRECHT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016 ;
- VU l'arrêté du 29 juillet 2016 du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt portant mutation de M. Philippe GOUT, attaché d'administration de l'Etat, pour exercer les fonctions de secrétaire général à la DAAF de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 12302/SG/2016 du 4 août 2016 portant délégation de signature à M. Eric de WISPELAERE, sous-préfet, hors classe, secrétaire général de la Préfecture de Mayotte ;

VU l'arrêté préfectoral n° 13247/DAAF/2016 du 8 août 2016 portant délégation de signature (direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel BERGES, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte à l'effet de signer tous les actes se rapportant à l'activité de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt à l'exception :

- Des décisions ayant un caractère réglementaire ou d'orientation générale, ainsi que toutes les correspondances destinées aux administrations centrales et comportant des propositions de décisions ou comptes rendus d'activité ;
- des recours devant les juridictions ;
- des correspondances autres que celles relevant de la gestion courante, adressées aux élus ;
- des subventions accordées aux collectivités locales, quel que soit leur montant.

**Article 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel BERGES, la délégation globale est donnée à M. Bertrand WYBRECHT, directeur adjoint.

**Article 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Michel BERGES et de M. Bertrand WYBRECHT, la délégation de signature prévue à l'article 1 est donnée dans les mêmes termes à M. Philippe GOUT, Secrétaire Général.

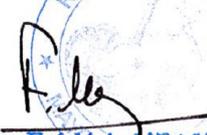
**Article 4.** - Pouvoir est donné à M. Jean-Michel BERGES, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, afin de subdéléguer sa signature pour toutes les matières pour lesquelles il a reçu délégation.

**Article 5.** - Le présent arrêté prendra effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

**Article 6.** - L'arrêté préfectoral n° 13247/DAAF/2016 du 8 août 2016 portant délégation de signature (direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) est abrogé.

**Article 7.** - Le secrétaire général de la préfecture de Mayotte, le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le préfet,



Frédéric VEAU



## PRÉFET DE MAYOTTE

Secrétariat général

**ARRÊTÉ N° 14624 /DAAF/RBOP/2016** du **01 SEP. 2016**

**portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel BERGES, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte, responsable de budget programme et responsable d'unité opérationnelle**

LE PRÉFET DE MAYOTTE

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU La loi 2010.1487 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 06 mai 2016 du Président de la République Française portant nomination de M. Frédéric VEAU en qualité de préfet de Mayotte ;
- VU le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de M. Eric de WISPELAERE, sous- préfet, hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de M. Guy FITZER, sous-préfet, en qualité de chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
- VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifié par les arrêtés du 18 juin et du 25 octobre 2005 ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et du ministre des outre-mer en date du 8 février 2016 portant nomination de M. Jean-Michel BERGES, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte;
- VU l'arrêté du 12 avril 2016 du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt portant nomination de M. Bertrand WYBRECHT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte à partir du 1<sup>er</sup> mai 2016 ;
- VU l'arrêté du 29 juillet 2016 du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt portant mutation de M. Philippe GOUT, attaché d'administration de l'Etat, pour exercer les fonctions de secrétaire général à la DAAF de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 12302/SG/2016 du 04 août 2016 portant délégation de signature à M. Eric de WISPELAERE, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la Préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 13248/DAAF/RBOP/2016 du 8 août 2016 portant délégation de signature à un responsable de budget programme et à un responsable d'unité opérationnelle (Direction de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt) ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - Il est donné délégation de signature à M. Jean-Michel BERGES, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), en ce qui concerne :

- Les attributions relevant de l'ordonnateur secondaire ;
- Les attributions spécifiques.

### LES ATTRIBUTIONS RELEVANT DE L'ORDONNATEUR SECONDAIRE

#### **Titre I : en qualité de responsable de BOP**

**Article 2.** - Délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel BERGES, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, en tant que responsable de budget opérationnel de programme (BOP), à l'effet de :

1°) recevoir les crédits du (des) programme(s) dont la liste suit :

Intitulé de la mission	Intitulé du programme et du BOP
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	0206-MAYO - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
	0215-MAYO - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

2°) proposer au Préfet la répartition des autorisations d'engagement et de crédits de paiement entre les unités opérationnelles (UO) chargées de leur exécution et la mettre en œuvre.

3°) procéder en cours d'exercice budgétaire à des ré-allocations de crédits entre ces unités opérationnelles ou à des ré-allocations entre actions et sous actions, dans le respect des instructions édictées par le responsable du programme et dans la limite de 10%. Dans le cas où ces ajustements conduisent à augmenter ou diminuer la dotation initiale d'une unité opérationnelle ou d'une action de plus de 10%, ce qui constitue une modification substantielle du BOP, les propositions de ré-allocation sont soumises à l'avis de l'instance (C.A) ayant examiné le BOP initial pour décision du Préfet.

#### **Titre II : en qualité de responsable d'unité opérationnelle (UO)**

**Article 3.** - Délégation de signature est également donnée à M. Jean-Michel BERGES, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en tant que responsable d'unité opérationnelle pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat relevant des BOP suivants :

#### **Bop centraux :**

Intitulé de la mission	Intitulé du programme et du BOP
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	0149C001 - Forêt
	0154C001 - Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires
	215C001 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
Programme d'Initiative Local (P.I.L.)	723 - Compte d'Affectation Spéciale (C.A.S.) (UO 0723-DPMY-DRMY)

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et le cas échéant des opérations relatives aux recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions).

Les actes juridiques imputés sur le titre V et VI d'un montant supérieur à 230 000 € sont réservés à la signature du préfet.

Délégation de signature est également donnée pour opposer la prescription quadriennale aux créanciers.

**Article 4.** - Demeurent réservés à la signature du Préfet, quel qu'en soit le montant :

Les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis ;

Les décisions de passer outre les ordres de réquisition du comptable public ;

Les décisions de gestion de domaines privé et public de l'Etat à l'exception de celles relatives aux travaux d'entretien courant.

**Article 5.** - En tant que responsable de budget opérationnel de programme M. Jean-Michel BERGES adressera au préfet un compte rendu trimestriel d'utilisation des crédits alloués aux unités opérationnelles. Comme responsable d'unité opérationnelle, il fournira également chaque trimestre un compte rendu d'exécution.

**Article 6.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel BERGES, en tant que responsable du budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle, délégation de signature est donnée pour la totalité des programmes à :

- M. Bertrand WYBRECHT, directeur adjoint

- M. Philippe GOUT, secrétaire général

La signature des agents habilités est accréditée auprès du comptable payeur.

**Article 7.** - Délégation de signature est également donnée à M. Jean-Michel BERGES, à l'effet de signer tous les actes concourant à la passation et à l'exécution des marchés de l'Etat dans la limite de 230 000 € pour le fonctionnement et de 230 000 € pour l'investissement.

Un récapitulatif des marchés publics signés sera adressé trimestriellement au Préfet.

#### DISPOSITIONS GENERALES

**Article 8.** - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Michel BERGES et de M. Bertrand WYBRECHT, la délégation de signature prévue à l'article 7 est donnée dans les mêmes termes à M. Philippe GOUT, secrétaire général.

**Article 9.** - Le présent arrêté prendra effet à compter du lendemain de la date de sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

**Article 10.** - L'arrêté préfectoral n° 13248/DAAF/RBOP/2016 du 8 août 2016 portant délégation de signature à un responsable de budget programme et à un responsable d'unité opérationnelle (Direction de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt), est abrogé.

**Article 11.** - Le secrétaire général de la préfecture de Mayotte, le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le préfet,  
  
Frédéric VEAU



## PRÉFET DE MAYOTTE

Secrétariat général

**ARRÊTÉ N° 14625/DAAF/PDR du 01 SEP. 2016**

**portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel BERGES, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte**

LE PRÉFET DE MAYOTTE

- VU le règlement (UE) n° 1305/2013 du parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et notamment son Article 65.2 relatif à la désignation de l'autorité de gestion.
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de M. Guy FITZER, sous-préfet, en qualité de chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
- VU le décret du 06 mai 2016 du Président de la République portant nomination de M. Frédéric VEAU, en qualité du préfet de Mayotte ;
- VU le décret du 15 juillet 2016 du Président de la République portant nomination de M. Eric de WISPELAERE, sous-préfet, hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté du premier ministre et de la ministre des outre-mer en date du 25 mai 2016, nommant M. Jean ALMAZAN, en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de Mayotte ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, et de la ministre des outre-mer en date du 8 février 2016, nommant M. Jean-Michel BERGES, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte ;

- VU l'arrêté préfectoral n°12302/SG/2016 du 4 août 2016 portant délégation de signature à M. Eric de WISPELAERE, secrétaire général de la Préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 13249/DAAF/PDR/2016 du 8 août 2016 portant délégation de signature (direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) ;
- VU la convention relative à la mise en œuvre des dispositions du règlement (UE) n°1305/2013 du 17 décembre 2013 concernant la politique de développement rural à Mayotte, relative aux rôles respectifs de l'État et de l'Agence de Services et de Paiement ; dite convention Autorité de gestion-Organisme Payeur (AG-OP) Mayotte ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

#### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> - Délégation est donnée à M. Jean-Michel BERGES, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte à effet de signer les actes se rapportant à la mise en œuvre du Programme de Développement Rural (PDR) de Mayotte énumérés ci-après :

- Tous les courriers à destination des bénéficiaires faisant griefs sur les aides FEADER, liés à la gestion et à l'instruction des dossiers déposés au titre des mesures du Système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) et hors SIGC, du PDR Mayotte (Annexe 1) ;
- Actes relatifs aux décisions issues des avis du comité régional unique de programmation : notification des avis, décisions attributives ;
- Conventions ou arrêtés de moins de 200 000 € d'aide publique au bénéfice de porteurs publics ou privés, en ce qui concerne les aides des mesures SIGC et hors SIGC du PDR de Mayotte ;
- Certificats de paiement et états de répartition des crédits ;
- Descriptifs détaillés de mise en œuvre (DDMO) et autres documents relatifs à l'instrumentation de l'outil OSIRIS pour l'ensemble des mesures hors SIGC du Programme de Développement Rural de Mayotte (Annexe 1) ;
- Actes de supervision de l'administrateur IODA sur le périmètre de l'autorité de gestion pour la gestion des habilitations OSIRIS sur l'ensemble des mesures du PDR de Mayotte (Annexe 1). à la préfecture de Mayotte.

Article 2. - Le présent arrêté prendra effet à compter de lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Article 3. - L'arrêté préfectoral n° 13249/DAAF/PDR/2016 du 8 août 2016 portant délégation de signature est abrogé.

Article 4. - Le secrétaire général de la préfecture de Mayotte, le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le préfet,

  
Frédéric VEAU



Annexe 1 : Liste des dispositifs du Programme de Développement Rural de Mayotte

N° du type d'opération	Libellé du type d'opération	SIGC/HSI GC
TO 111	Formation professionnelle et acquisition de compétences concernant l'agriculture, la sylviculture et l'activité des PME en zone rurale	HSIGC
TO 121	Actions d'information et projets de démonstration	HSIGC
TO 211	Accompagnement technico-économique des exploitations agricoles	HSIGC
TO 212	Réalisation et suivi des plans de développement des exploitations agricoles	HSIGC
TO 213	Diagnostic agro-environnemental	HSIGC
TO 231	Formations de conseillers	HSIGC
TO 411	Modernisation des exploitations agricoles et des groupements d'agriculteurs	HSIGC
TO 421	Investissement en faveur de la transformation et la commercialisation de produits agricoles	HSIGC
TO 431	Accessibilité et gestion durable de l'eau agricole	HSIGC
TO 432	Renforcement et amélioration de la voirie rurale à vocation agricole et forestière	HSIGC
TO 441	Investissements non productifs	HSIGC
TO 521	Réhabilitation des terres agricoles et reconstitution du potentiel de production endommagé	HSIGC
TO 611	Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs	HSIGC
TO 631	Aide au développement des petites exploitations	HSIGC
TO 711	Plans de gestion et de protection des espèces et des milieux forestiers et autres milieux naturels	HSIGC
TO 721	Investissements dans la gestion des eaux pluviales et la sécurisation des voiries	HSIGC
TO 741	Services de base et équipements de proximité pour la population rurale	HSIGC
TO 751	Aménagements touristiques pour l'accueil du public en zones forestières et autres zones naturelles	HSIGC
TO 761	Préservation et restauration du patrimoine naturel	HSIGC
TO 811	Mise en place et entretien de surfaces boisées	HSIGC
TO 821	Mise en place et entretien de systèmes agroforestiers	HSIGC
TO 861	Aide à la modernisation des équipements d'exploitation forestière	HSIGC
TO 101.1	Maintien de systèmes de cultures arborées	SIGC
TO 101.2	Maintien de haies et/ou d'une bande de végétation boisées en bordure de cours d'eau	SIGC
TO 101.3	Maintien de plantes de couverture	SIGC
TO 101.4	Maintien des aménagements de parcelles en pente	SIGC
TO 101.5	Conservation de la race locale zébu	SIGC
TO 132.1	Paiements compensatoires pour les zones soumises à des contraintes naturelles	SIGC
TO 161.1	Projets d'innovation et de Transfert Agricole et mise en œuvre par les groupes opérationnels du PEI	HSIGC
TO 164.1	Approches collectives sur des projets de structuration de filières	HSIGC
TO 165.1	Approches collectives en faveur de projets environnementaux	HSIGC
TO 191.1	Kit de démarrage LEADER	HSIGC
TO 192.1	Aide à la mise en œuvre des opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement	HSIGC
TO 193.1	Préparation et mise en œuvre des actions de coopération des GAL	HSIGC
TO 194.1	Aide aux coûts de fonctionnement et à l'animation	HSIGC
TO 201.1	Soutien à la préparation et mise en œuvre du programme	HSIGC
TO 202.1	Soutien à la mise en place et au fonctionnement du Réseau rural	HSIGC

Veuillez trouver ci-dessous, aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, le résumé des avis de clôture de bornage délivrés par la Direction des Affaires Foncières. Le texte intégral de l'avis peut être consulté à la Direction des Affaires Foncières, service régularisation foncière du lundi au vendredi de 8h à 12h.

N° de la Réquisition	Non du requérant	Commune	Lieudit	Ref cadastrales	Superficie en m <sup>2</sup>	Nom du titre	Date du bornage
12 107	SAÏD Youssouf	CHIRONGUI	Mramadoudou	AT 6	980	SAÏD 2	11 juillet 2007
12 113	FONTE Ouzali	CHIRONGUI	Mramadoudou	AT 66	277	FONTE 9	15 juillet 2008
12 116	ASSANALI Hayati	CHIRONGUI	Mramadoudou	AT 54	201	YOUSOUFOU 12	16 juillet 2008
12 117	WAFOUNDI Toyiba	CHIRONGUI	Mramadoudou	AT 195	136	TOYBA 13	16 juillet 2008
12 121	MOUSSA Kourati	CHIRONGUI	Mramadoudou	AT 33	767	KOURATI 17	9 juillet 2008
12 122	YSSOUFFA Salima	CHIRONGUI	Mramadoudou	AT 36	312	YSSOUFFA 18	11 juillet 2008
12 123	SAÏD Moussilimati	CHIRONGUI	Mramadoudou	AT 34	192	MOUSSILIMATI 19	11 juillet 2008
12 129	MAHAMOUD Ali	CHIRONGUI	Mramadoudou	AT 158	462	MAHAMOUD 26	8 juillet 2008
12 139	BOUNOU Hamida	CHIRONGUI	Mramadoudou	AT 286	1182	BOUNOU 36	17 juillet 2008
12 140	AHAMADA Fatima	CHIRONGUI	Mramadoudou	AT 42	242	AHAMADA 37	16 juillet 2008
12 152	OUSSENI Fazati	CHIRONGUI	Mramadoudou	AT 138	174	OUSSENI 50	9 juillet 2008
12 179	ALI TOCHA Ibrahim	CHIRONGUI	Mramadoudou	AT 81	226	ALI 79	9 juillet 2008
12 194	BAMANA Soifia	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 511	284	BAMANA 13	8 septembre 2008
12 202	OUSSENI Sarmada	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 618	289	OUSSENI 22	16 septembre 2008
12 250	YOUSOUF Charifa	CHIRONGUI	Tsimkoura	BC 619	224	YOUSOUF 121	16 septembre 2008
12 401	ABDALLAH Moinecha	CHIRONGUI	Poroani	ACN 826	459	ABDALLAH 89	5 juin 2008
12 448	RIZIKI Zakia	CHIRONGUI	Poroani	AC 704	62	ZAKIA 285	17 juin 2008
12 449	ALI Zabibou	CHIRONGUI	Poroani	AC 706	19	ALI 286	17 juin 2008
12 452	DAOUDA Mafounla	CHIRONGUI	Poroani	AC 711	220	DAOUDA 290	16 juin 2008
12 459	OMAR Dezi	CHIRONGUI	Poroani	AC 697	165	OMAR 297	17 juin 2008
14 938	OUSSENI Boudjoumani	CHIRONGUI	Mramadoudou	AS 66	6036	OUSSENI 50100	6 mars 2013
14 939	MAOUGA Boudjoumani	CHIRONGUI	Mramadoudou	AS 67	9316	MAOUGA 50101	6 mars 2013